





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-303**

Séance publique du

29 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150629- lmc168635-DE-1-1
Date de signature : 02/07/2015
Date de réception : jeudi 2 juillet 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : AMENAGEMENT DU LIEU DÉDIÉ À LA PRATIQUE ET À LA DIFFUSION DES ARTS DU CIRQUE

Le 29 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gerard DELOCHE à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Madame Dominique AUGÉY, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.A.S.T Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2015

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc PERRIN
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme JOISSAINS Sophie

Politique Publique : 05-TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : AMENAGEMENT DU LIEU DÉDIÉ À LA PRATIQUE ET À LA DIFFUSION DES ARTS DU CIRQUE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a accueilli une école de cirque destinée à l'apprentissage des enfants du territoire du Pays d'Aix sur le site de la Molière, le Centre International des Arts en Mouvement (CIAM).

Après le succès de ses manifestations « jours et nuits » de Cirque, le CIAM continue son installation sur le site.

Son action s'articule autour de quatre axes de travail interdépendants, la découverte (Pôle de cirque enfants, adultes), la création (compagnies locales et nationales), la transmission (stages de spécialisation professionnels, rencontres entre le public et les artistes) et la diffusion (spectacles), afin de promouvoir les arts du cirque dans le Pays d'Aix. Pour ce faire, il convient de soutenir cette action et de parfaire son installation sur le site de la Molière par la création d'un nouvel équipement, un chapiteau stable destiné à la diffusion de spectacles circassiens.

Le programme général de l'opération, compatible avec les prévisions budgétaires pluriannuelles, comprend un bâtiment équipé d'une scène de 13 mètres de diamètre permettant de recevoir 600 spectateurs pour une surface totale d'environ 800 m².

La construction est prévue en 2016. D'ici là, il convient de lancer une consultation en vue du choix d'un maître d'œuvre.

L'estimation prévisionnelle de l'opération est d'1 million d'euros T.T.C.

Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la politique culturelle que souhaite conduire la ville d'Aix-en-Provence sur l'ensemble du territoire afin de soutenir la création et la diffusion artistiques grâce à des actions accessibles au plus grand nombre.

Compte tenu de ces motifs, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme général ci-joint de construction d'un chapiteau stable,
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle individualisée,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint aux grands travaux à signer les Marchés de Maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint aux grands travaux à signer tous les documents nécessaires pour les demandes de permis de construire.

DL.2015-303 - AMENAGEMENT DU LIEU DÉDIÉ À LA PRATIQUE ET À LA DIFFUSION DES ARTS DU CIRQUE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 9
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Charlotte DE BUSSCHERE, Michele EINAUDI, Hervé GUERRERA, Souad HAMMAL, Gaelle LENFANT, Jean-Jacques POLITANO.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



Aix en Provence
LA VILLE

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION ADJOINTE
DES SERVICES TECHNIQUES
GRANDS TRAVAUX

DEPARTEMENT CONSTRUCTIONS NEUVE

Direction Travaux Spéciaux

Tél : 04 42 91 91 80

Fax : 04 42 91 91 98

DEMANDE DE CREATION DE LA FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE

OBJET : Centre International des Arts en Mouvements – Création d'un lieu dédié à la pratique et à la diffusion des Arts du Cirque.

Date ou période de la réalisation : 2015 et 2016

Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 29 juin 2015

Désignation de la dépense	€ h.t.	Procédures
---------------------------	--------	------------

Fournitures et services pour l'équipement du bâtiment

Relevés topographiques	2 000	Marché à bons de commande existant A13076
Etudes géotechniques	3 000	Marché à bons de commande A12093
Reprographie	2 000	Petit lot < 20% (art. 27 CMP) – article 30
Honoraires maîtrise d'œuvre (y/c révisions et OPC)	70 000	MAPA
Contrôle technique	10 000	Marché à bons de commande existant
Constat d'huissier (affichage p.c.)	500	Petit lot < 20% (art. 27 CMP) – article 30
Fourniture d'extincteurs	2 500	Marché à bons de commande
Communication (panneau d'information)	5 000	Marché à bons de commande
Total 1 :	95 000 € h.t.	

Travaux pour réalisation de l'opération

Travaux : construction du bâtiment + aménagements nécessaires (y/c révisions, aléas, etc...)	705 000	MAPA
Branchements	20 000	E.D.F. / Ville d'Aix-en- Provence
Total 2 :	725 000 € h.t.	

Pour information

Publicité (consultation maîtres d'œuvre, a. o. travaux, contrôle technique, s.p.s.)	10 000	Pas de mise en concurrence
Total 3 :	10 000 € h.t.	

Montant global de l'opération (total 1+2+3) 830 000 € h.t. soit 996 000 € t.t.c.

*Les montants mentionnés sont donnés à titre **prévisionnel**. Ils sont notés à titre indicatif afin de déterminer les procédures adaptées à chaque nature de prestation. Le bilan prévisionnel de l'opération sera précisé au fur et à mesure de l'avancement des consultations et des études. Dans les cas où l'augmentation de certaines prévisions conduirait au choix de procédures différentes, une nouvelle fiche opérationnelle serait présentée à l'approbation du conseil.*

Description détaillée des locaux

PRESENTATION DE L'ENTITE

Le Centre International des Arts en Mouvement est un lieu de partage, de croisement et de rencontres. Le cirque stable sera au cœur du site et du projet du CIAM.

Ce geste architectural doit être un signe fort, visible et identifiable depuis l'espace urbain. Son architecture va véhiculer l'image du Centre International des Arts en Mouvement, en devenant sa vitrine. Elle doit refléter ses missions et sa philosophie.

Ce cirque stable est bien sûr destiné à accueillir des représentations de spectacles, mais il a également pour objet d'accueillir le travail d'artistes en résidence. La mission de création est l'un des axes fondamentaux du CIAM, à laquelle le futur bâtiment devra participer, en offrant sur le territoire un espace unique de travail, adapté et fonctionnel, favorisant la création et le développement de compagnies. Il est en ce sens important de réfléchir à un dispositif permettant aux visiteurs du CIAM d'apercevoir le travail des artistes en résidence, sans pour autant les déranger.

Le cirque stable de 600 places doit être modulable. Ce n'est pas exclusivement une salle dédiée à la diffusion d'œuvres circassiennes, c'est pourquoi le dispositif scénique se doit d'être polyvalent : il doit répondre à différentes contraintes. La forme du cirque stable est circulaire mais doit pouvoir se transformer pour accueillir des formes frontales et une forme cabaret dîner spectacle.

Le cirque stable sera situé de plain-pied avec un quai de déchargement. Ce quai sera un gain fonctionnel qui permettra de gagner un temps précieux sur les opérations de chargement / déchargement.

Toutes les liaisons horizontales seront optimisées pour permettre la manipulation de matériel scénique et éventuellement de décors.

Le cirque stable sera en lien direct avec les fonctions d'accueil.

Autre volet des attentes de la maîtrise d'ouvrage, celui de réseaux et équipements techniques actuels et novateurs. Cette volonté concerne tant les réseaux et équipements standards du bâtiment que les réseaux et équipements scéniques.

L'objectif serait d'atteindre un label attestant d'une construction durable, à faible consommation énergétique.

Souvent évoquée sans consistance ni cohérence, la démarche de développement durable en bâtiment est avant tout une approche pragmatique qui consiste à tirer profit de l'expérience en matière de BTP, pour toujours préférer un bâtiment simple, maîtrisable et évolutif, à une œuvre monumentale et dispendieuse, qui en fin de compte oublierait l'usage pour ne mettre en avant que des qualités prétendument esthétiques.

E. I CIRQUE STABLE DE 600 PLACES

APPROCHE FONCTIONNELLE :

Le cirque stable constitue le cœur du projet du Centre International des Arts en Mouvement. Une zone d'accueil de 200m² est à prévoir. Elle abritera les fonctions d'accueil et de billetterie et desservira les sanitaires publics, tout en commandant l'accès au cirque stable. Elle doit accueillir tout type de public : le public des représentations « grande forme » (création ou spectacle accueilli), mais également le public plus occasionnel, notamment des scolaires. La scène n'est pas l'apanage exclusif d'artistes professionnels, puisqu'elle accueillera des ateliers de pratique amateur, des conférences, et des manifestations de type événementiel.

Configuration spatiale :

Il s'agit d'un cirque stable, présentant un rapport scène/salle de type circulaire. Sa vocation première étant les représentations en forme circulaire. Cependant, le cirque stable devra être modulable pour accueillir des formes frontales et une forme cabaret dîner spectacle. Ses dimensions, et son acoustique sont étudiées pour favoriser les meilleures conditions de proximité et d'écoute.

Jauge et Accueil du public :

Le cirque stable dispose d'une jauge de 600 places, au sein desquelles un certain nombre de places doit être facilement accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. La jauge en configuration frontale peut être inférieure à 600 places, et la configuration cabaret dîner spectacle ne nécessite qu'une jauge de 150 places.

APPROCHE SCENOGRAPHIQUE :

LE CIRQUE STABLE:

Le cirque stable a une forme circulaire d'un diamètre au minimum de 32 mètres.

Elle est constituée d'un gradin fixe dans sa majorité avec balcons ou galeries. Une partie du gradin du niveau inférieur peut être transformable pour répondre aux contraintes d'une configuration en forme frontale. La forme cabaret dîner spectacle doit pouvoir se greffer au gradin, avec l'aide de modules complémentaires par exemple.

La piste de cirque sera d'un diamètre de 13 mètres, surplombée d'une hauteur libre de 16 mètres pour permettre d'accueillir des agrès type trapèze volant. Une entrée de piste d'une largeur de 4 mètres et d'une hauteur de 6 mètres minimum sera en relation directe avec les backstages.

Afin de conserver un bon rapport scène salle, il est souhaitable de ne pas dépasser 9m entre le bord de piste et le dernier rang.

La courbe de visibilité est étudiée avec un dégagement de tête minimum de 16 cm, le point visé étant situé au centre de la piste.

EQUIPEMENTS TECHNIQUES DE LA SALLE :

Dans la perspective de favoriser un maximum la diffusion d'œuvres circassiennes et d'optimiser le dispositif scénique et scénographique, le cirque stable doit offrir le plus grand nombre d'accroches possible et une simplicité d'utilisation.

- FILET DE MARCHE EN ACIER (cf. : Académie Fratellini) :

La mise en place d'un filet de marche en acier accessible (faux-gril) à une hauteur de 16 mètres est indispensable. Elle permettra aux équipes techniques d'équiper le grill en toute sécurité et toute simplicité, ainsi qu'aux artistes de pouvoir l'utiliser comme support de mise en scène. La hauteur libre de travail entre le grill fixe et le filet de marche en acier accessible sera de 2,10 mètres. Le filet de marche en acier accessible recouvrira au minimum la totalité de la surface de la piste à l'exception d'un puits central d'un diamètre de 3 mètres, nécessaire pour le passage d'une panier accompagnée permettant de monter et descendre le matériel scénique du grill. Le filet de marche en acier sera desservi par une passerelle technique fixe.

- GRIL FIXE (cf. : Académie Fratellini) :

Un grill technique permettant l'accroche du matériel scénique et des projecteurs sera positionné à 2,10 mètres du filet de marche en acier accessible. Le grill sera constitué de tubes d'accroches de 49,9 mm, soit en respectant une maille de 1x1 mètre, soit en offrant une maille modulable. La charpente doit être en adéquation avec le dessin du grill.

- ACCROCHE CENTRALE (cf. : Académie Fratellini) :

Une accroche centrale pouvant supporter une charge minimum de 5 tonnes devra être positionnée sur la clé de voûte et accessible par un technicien d'accroche.

- PASSERELLE TECHNIQUE CIRCULAIRE MOBILE (cf. : Académie Fratellini) :

Une passerelle technique circulaire de 14 mètres de diamètre et mobile du sol à 16 mètres de haut sera suspendue. Cette passerelle devra être accessible aux techniciens pour la maintenance, afin d'y mener des actions d'accroche, de réglage et de maintenance du matériel scénique. La passerelle technique circulaire sera conçue afin d'avoir des lisses d'accroches à l'extérieur, à l'intérieur et sous le plancher de circulation. Sa conception permettra de l'équiper facilement et aux techniciens de déambuler en toute sécurité lors du travail en hauteur.

- TUBES D'ACCROCHES :

Un réseau de tubes d'accroches de 49,9 mm sera installé de manière cohérente sur l'ensemble de la salle.

PLATEFORME REGIE:

Le cirque stable sera équipé de 2 régies techniques réparties face à l'entrée de piste. Chaque régie aura une ouverture minimum de 6 mètres, pour une profondeur de 4 mètres, à une altimétrie de 6 mètres. Une attention particulière sera portée sur un accès matériel aisé et fonctionnel.

PLATEFORME POURSUITE:

4 plateformes destinées aux poursuites d'une dimension minimum de 3 x 2 mètres seront réparties symétriquement en périphérie de piste, à une altimétrie de 8,5 mètres.

LA PISTE:

La piste sera située au même niveau que le quai de déchargement et que le backstage. Le diamètre souhaité est de 13 mètres.

Une entrée de piste d'une hauteur de 6 mètres et d'une largeur de 4 mètres minimum permettra un accès direct des artistes et des décors sur la piste.

PLATEFORME ORCHESTRE:

Le dessus de l'entrée de piste sera accessible au personnel technique et artistique.

DESSOUS DE PISTE:

La totalité de la surface de la piste sera détrappable de manière centrale. Les dessous de pistes seront d'une hauteur minimum de 3,50 mètres et d'une surface la plus grande possible. Ils seront équipés d'arrivées d'eau et de regards d'évacuation

BACKSTAGE:

Les backstages seront de plain-pied avec le quai de déchargement et la piste. Ils auront une surface minimum de 200m² avec un accès confortable et fonctionnel vers le quai de déchargement et l'entrée de piste.

LOCAUX D'ENTRETIEN ET PIECE VIDE :

LOCAUX D'ENTRETIEN (Nombre : 2 | Surface unitaire : 10m²)

Ces locaux seront destinés aux équipes d'entretien pour entreposer leurs chariots et matériel de nettoyage.

PIECE VIDE (Nombre : 1 | Surface unitaire : 50m²)

Ce local vide n'aura pas d'affectation dans un premier temps, il doit être considéré comme une surface à usages multiples, permettant l'évolution du projet et des usages.

ESPACES DESTINES AUX ARTISTES:

BLOCS DOUCHES ET SANITAIRES :

Les artistes et techniciens de plateau bénéficieront à proximité de l'espace scénique et des loges de deux sanitaires accessibles aux PMR, et de deux blocs douches, l'un à destination des hommes et l'autre à destination des femmes.

LOGES GENERALITES :

Les loges sont destinées à la préparation des artistes avant le spectacle ; ce sont donc des lieux qui doivent favoriser leur détente et leur concentration.

- pour des périodes longues de production les loges sont également des lieux de vie un peu privés où ils peuvent lire ou travailler ;
- les loges servent également à l'habillage et au maquillage des artistes ; ce sont donc des lieux de travail qui doivent être fonctionnels.

Les loges doivent être des lieux agréables, sans être luxueux.

LOGES COLLECTIVES (Nombre : 2 | Surface unitaire : 25m²):

Les loges collectives seront dimensionnées pour accueillir entre 6 et 8 personnes. Elles bénéficieront dans la mesure du possible d'un éclairage naturel. Ces loges seront équipées de tables de maquillage avec un éclairage sur gradateur, de vasques encastrées, et de coffres individuels avec serrures à code.

LOGES DOUBLES (Nombre : 8 | Surface unitaire : 14m²):

Les loges doubles devront si possible bénéficier d'un éclairage naturel. Néanmoins, le concepteur s'attachera à rechercher des solutions permettant de préserver l'intimité des artistes. Les loges devront être calmes, bien isolées acoustiquement du couloir afin d'être un vrai lieu de détente et de concentration.

Les loges devront être équipées d'un canapé ou fauteuil de repos, de tables de maquillage avec un éclairage sur gradateur, de vasques encastrées, et de coffres individuels avec serrures à code.

Les loges seront prévues pour être utilisées habituellement par deux artistes. Néanmoins, dans certains cas, il sera possible d'y accueillir une 3^{ème} personne. Le dimensionnement des plans de travail, l'organisation spatiale et le mobilier devront en tenir compte.

LOGE INDIVIDUELLE (Nombre : 1 | Surface unitaire : 14m²):

La loge individuelle devra si possible bénéficier d'un éclairage naturel. Néanmoins, le concepteur s'attachera à rechercher des solutions permettant de préserver l'intimité du soliste. La loge devra être calme, bien isolée acoustiquement du couloir afin d'être un vrai lieu de détente et de concentration.

La loge devra être équipée d'un canapé ou fauteuil de repos, d'une table de maquillage avec un éclairage sur gradateur, d'une vasque encastrée, et d'un coffre avec serrure à code.

La loge sera prévue pour être utilisée habituellement par un artiste, elle devra être plus qualitative que les loges doubles. Néanmoins, dans certains cas, il sera possible d'y accueillir une 2^{ème} personne. Le dimensionnement des plans de travail, l'organisation spatiale et le mobilier devront en tenir compte.

LOGE HABILLAGE :

La loge d'habillage sera dimensionnée pour accueillir plusieurs artistes et habilleuses simultanément. Elle bénéficiera, dans la mesure du possible, d'un éclairage naturel. Cette loge sera équipée d'un plan de travail, de miroirs de plain-pied et d'une vasque encastrée.

Cet espace est destiné à l'habillage des artistes et à l'ajustement de leurs costumes.

ENTRETIEN COSTUMES :

Le local entretien costumes sera en relation directe avec l'ensemble des loges ; il sera destiné à l'entretien des costumes des spectacles en cours. Ce local sera le lieu de travail principal des habilleuses. Il bénéficiera, dans la mesure du possible, de la lumière du jour. Ses équipements de ventilation devront être conçus en tenant compte des dégagements calorifiques des séchoirs et de l'humidité qu'ils apportent à l'air ambiant.

L'équipement de ce local sera le suivant :

- paillasse et grands bacs de trempage
- 2 machines à laver, 1 essoreuse, 2 sèche-linge et un linéaire étendage
- 1 centrale à vapeur et 2 presses de repassage

La loge habillage ainsi que le local d'entretien costume peuvent être réunis en une seule pièce.

RESEAUX SCENIQUES (cf. : Académie Fratellini):

Les équipements énoncés ci-après sont des indications afin que le maître d'œuvre puisse cerner au mieux les attentes du Maître d'ouvrage et des futurs utilisateurs. Ils n'excluent pas des propositions complémentaires que la maîtrise d'ouvrage pourrait apporter.

L'idée directrice concernant l'ensemble des réseaux scéniques s'inscrit dans une volonté d'optimiser l'exploitation du cirque stable. L'ensemble du dispositif sera conçu autour du déploiement de deux réseaux de boîtiers type judicieusement positionnés.

Réseaux courants forts

Un réseau de boîtiers type « courant fort » comportant en fonction de leur implantation des prises 250 A, 125 A, 63 A, 32 A accompagné de PC 16 A.

Réseaux courants faibles

Et un réseau de boîtiers type « courant faible » comportant 2 réseaux DMX, un réseau Ethernet/Ethersound, un réseau multipaire audio (type speakon NL4 et/ou XLR), un réseau vidéo HQ et 2 réseaux d'interphonie.

Les réseaux de courants faibles seront étudiés en prenant en compte le développement des technologies numériques.

Réseau d'éclairage de service

Le réseau d'éclairage de service technique ne sera pas forcément graduable mais d'une puissance suffisante à assurer de bonnes conditions de travail à l'ensemble des techniciens et artistes. Il est indispensable de prendre en compte la faible consommation du dispositif.

Réseau d'éclairage d'accueil du public

Le réseau d'éclairage d'accueil du public devra prévoir des zones différenciées graduables et réparties judicieusement dans la salle ainsi que dans les zones de circulation. Il est indispensable de prendre en compte l'intégration scénographique.

RESEAUX CFA

L'ensemble des locaux et des circulations accessibles aux artistes et aux techniciens sera équipé de :

- un ou plusieurs haut-parleurs permettant de recevoir le « retour de scène » ainsi que les « ordres » du régisseur. Le niveau sonore du retour de scène sera réglable

- par potentiomètre. Le réseau d'ordre sera prioritaire et son niveau ne pourra être modifié par les artistes occupant la loge ;
- une prise RJ45 sur réseau scénique dédiée + PC 220v permettant de raccorder un moniteur vidéo et une interface ;
 - une prise téléphonique raccordée sur l'installation existante ;
 - un accès Wi-Fi.

CHAUFFAGE ET VENTILATION:

L'ensemble des surfaces du cirque stable devra être chauffé. Température en hiver minimal 20°. Le confort d'été sera assuré par une ventilation naturelle.

Le système de chauffage et de ventilation devra être optimisé en termes de consommation d'énergie et de coût d'exploitation.